

Réunion du comité de pilotage Agenda 21 du collège – 18 novembre 2008

Présents :

M^r Roverc'h, M^{me} Sauquet, M^{me} Maraboeuf, M^{me} Roche, M^{me} Brette, M^{me} Laborie, M^r Le Bail, M^r Maire, M^{elle} Jan, M^{elle} De Kervasdoue, M^r Le Doeuff, M^r Trillet, M^{me} Queuffeulou

Absent : M^r Roger (excusé)

EDD, Agenda 21 et cadrage institutionnel

M^r Roverc'h démarre cette première réunion du comité de pilotage, en rappelant que l'éducation au développement durable est régie par trois textes fondateurs :

- circulaire 2004-110 du 8/07/2004
- circulaire 2007-077 du 29/03/2007
- note de service N° 2008-077 du 05/06/2008

L'EDD s'appuie sur le socle commun des compétences et des connaissances. Les objectifs de l'EDD sont les suivants : « L'EDD doit former à une démarche prospective et scientifique, permettant à chaque citoyen d'opérer ses choix et ses engagements en les appuyant sur une réflexion lucide et éclairée. Elle doit également conduire à une réflexion sur les valeurs, à la prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives et à la nécessaire solidarité entre les territoires, intra et inter-générationnelle. »

Un Agenda 21 d'établissement correspond à la mise en place d'un plan d'actions renvoyant aux 4 grands axes d'engagement du développement durable :

- la consommation responsable
- la solidarité locale et internationale
- la diversité biologique et culturelle

Puis M^r Roverc'h indique quelques axes thématiques possibles et rappelle la méthodologie qui est généralement mise en œuvre : diagnostic, problématisation, déclinaisons des actions, développement de partenariats, communication, évaluation. L'Agenda 21 devrait être l'affaire de tous et en cela, une des difficultés du Comité de pilotage sera de communiquer, d'intéresser l'ensemble de la communauté éducative. Il doit s'inscrire dans un projet pluridisciplinaire.

Intervention de Mme Brette

M^{me} Brette intervient sur 2 points :

Elle évoque le risque de faire du Comité de pilotage un groupe « d'experts », et insiste sur la nécessité de s'ancrer dans le vécu de chacun.

Il lui semble important que des interlocuteurs des collectivités locales et territoriales soient intégrés au Comité de pilotage.

M^r Trillet pense que le rôle des collectivités locales intervient plutôt dans un second temps. Il rappelle qu'on peut faire appel en cas de besoin à certains spécialistes, comme par exemple, un professionnel économe de flux à la Communauté d'agglomérations.

M^r Maire conclue que nous aurons effectivement besoin de leur expertise sur certains points.

Place de l' Agenda 21 dans le projet d'établissement

Une nouvelle discussion s'engage ensuite sur la position de l' Agenda 21 par rapport au projet d'établissement. Il y a désaccord sur ce point, les uns préconisant d'inscrire l' Agenda 21 en

préambule du projet d'établissement, fixant ainsi des méthodes pour guider réflexions et actions en ayant toujours à l'esprit la problématique du développement durable qui s'appuie sur les trois piliers du social, de l'économie et de l'environnement, les autres, affirmant que l' Agenda 21, s'inscrit uniquement dans l'axe « responsabilisation » du projet d'établissement, et est un levier pour accéder au socle commun. L' Agenda 21, s'il était vécu comme une méthode trop formalisatrice, risquerait, au lieu de fédérer l'ensemble de la communauté éducative, d'en exclure certains. M^r Trillet souligne qu'à son sens, la démarche mise en œuvre dans les Agenda 21, qui s'appuie à la fois sur la responsabilisation et la concertation, est une démarche pédagogique novatrice. M^{me} Brette évoque sa crainte que l' Agenda 21 n'émane que du Comité de pilotage. Or pour que cet Agenda 21 vive et se développe, il doit être l'œuvre de tous.

Rôle du Comité de pilotage

Une de ses missions sera justement de généraliser l' Agenda 21 à l'ensemble du collège, afin qu'il devienne une priorité pour l'ensemble des acteurs et qu'il devienne la problématique de tous. Le Comité de pilotage devra impulser les actions à partir des diagnostics établis.

Historique

La démarche d' Agenda 21 a déjà été initiée durant l'année scolaire 2007-2008, avec des élèves et certains personnels du collège, et cela principalement sur les deux thèmes de l'eau et de l'alimentation. Il faut être modeste et ne cibler que quelques actions, car le temps des élèves n'est pas le temps des adultes, et la fréquence de réunion des groupes de travail élève est hebdomadaire. Sur ces 2 thématiques, il faudrait maintenant élargir et intéresser le plus de personnes possibles.

Le travail avec des groupes d'élèves se poursuit cette année, au travers de deux dispositifs, l'accompagnement éducatif 5^{ème} et le Club Agenda 21. La réflexion suivie avec les élèves est toujours celle du questionnement en termes de développement durable, et la démarche, celle rappelée ci-dessus. M^r Maire indique qu'un blog a été créé : agenda21-paulleflm.over-blog.com

Actions en cours

Les élèves présents au Club Agenda 21 travaillent sur l'alimentation. Un repas bio est prévu le jeudi 27 novembre. C'est le cuisinier qui s'est chargé d'élaborer le menu et de passer commande aux fournisseurs. Il semble que les délais sont très courts pour faire de ce repas un événement porteur de sens et de réflexion. Par ailleurs, les élèves n'ont pas du tout été associé à cette préparation. Il faudrait pourtant en faire l'affaire de tous et ne pas rater l'évènement. Il est décidé de voir si il est possible de repousser la date de ce repas en décembre. D'autre part, deux groupes sont créés :

- Groupe menu, composé de M^{me} Queuffeulou, M^{me} Laborie, M^{elle} Jan, M^{elle} De Kervasdoue, M^{me} Sauquet et M^r Roverc'h. Ce groupe se réunira le vendredi 21 novembre à 13h15.
- Groupe communication/argumentaire, composé de M^r Maire, M^r Le Bail, M^{me} Brette, M^r Trillet, M^r Le Doeuff et M^{me} Roche. Ce groupe se réunira le lundi 24 novembre à 13h.

Fréquence des réunions du Comité de pilotage

La prochaine réunion est fixée au **mardi 9 décembre, à 17h.**